



Administration communale  
**FISCHBACH**

Compte-rendu de la réunion  
du conseil communal  
du 1<sup>er</sup> juin 2017

Présents: M/Mme, Majerus-Schmit, Daems, Haas-Erpelding, Trausch

Absent:

Absent non-excuse: Brosius-Kolber, Karier

**Le conseil communal,**

1. Est approuvé le compte rendu de la séance du conseil communal du 9 mars 2017 (à l'unanimité).
2. Est approuvé l'état des restants à recouvrir pour l'exercice 2016 au montant total de 57.178,55 EUR. Les décharges proposées au montant de 4.286,80 EUR sont approuvées à l'unanimité.
3. Pas de candidats sur la liste 1 des propositions de réaffectation des enseignants.
4. Est décidé d'allouer aux ouvriers communaux au service de la commune une prime unique pour la période de référence du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 suivant les mêmes conditions et modalités que celles fixées pour les fonctionnaires et employés communaux (à l'unanimité).
5. Est décidé de modifier les numéros de maison de la « rue du Lavoir » à Fischbach et de la « rue de l'Eglise » à Angelsberg (à l'unanimité).
6. Est approuvé le contrat de bail à loyer avec l'Agence Immobilière Sociale AIS relatif à la location du rez-de-chaussée de la maison 10, rue de l'Eglise à L-7410 Angelsberg (à l'unanimité).
7. Sont décidés les crédits supplémentaires pour le budget ordinaire de 2017 :
  - a) Un montant de 10.000,00 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 3/242/608112/99001 – Maison Relais – Electricité (à l'unanimité)
  - b) Un montant de 2.000,00 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 3/412/601000/99001 – Sylviculture – Achats de plantes (à l'unanimité)
  - c) Un montant de 5.000,00 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 3/831/608111/99001 – Centres culturels – Eau
  - d) Un montant de 1.000,00 EUR dans l'intérêt de l'article budgétaire 3/836/648120/C/99001 – Ecole de musique – Participation.
8. Sont alloués les subsides extraordinaires suivants (à l'unanimité) :
  - a) au montant de 250 EUR à l'association locale « Wiichtelcher vu Schous asbl »
  - b) au montant de 100 EUR à l'association locale « Chorale Ste-Cécile Fëschbech-Angelsberg-Schous »
  - c) au montant de 50 EUR à l'association « Kantonalimkerverein Mersch »
9.
  - a) Est approuvée l'instauration du service « First Responder » par le Service d'incendie et de sauvetage de la commune de Fischbach (à l'unanimité)
  - b) Sont désignés pour le terme de cinq ans le sieur Lucien Karier au poste de Chef de Corps et le sieur Paul Vrehen au poste de Chef de Corps adjoint du service d'incendie et de sauvetage de la commune de Fischbach.
10. Est décidé de créer un poste de rédacteur (m/f) pour le secrétariat communal de Fischbach avec un degré d'occupation de 100% (à l'unanimité).

Vu et approuvé,  
les décisions prises par le conseil communal  
le 1<sup>er</sup> juin 2017  
Le conseil communal,